

PROJET EDUCATIF DU MULTI ACCUEIL DE FAVERGES

Elaboré et rédigé par l'équipe
du centre de la petite enfance



SOMMAIRE

I - L'ACCUEIL	3
La première visite	3
L'adaptation	4
L'accueil au quotidien.....	4
L'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique	4
L'accueil d'urgence et l'accueil exceptionnel	5
II - LES TEMPS DE REPAS.....	5
L'autonomie	6
L'hygiène.....	6
En cas de refus de manger	6
En cas d'allergie.....	6
III - LE SOMMEIL	7
Chez les bébés	7
Chez les moyens	7
Chez les grands	7
IV - LE DOUDOU	8
V - L'HYGIENE.....	8
L'hygiène corporelle.....	8
. Pour les adultes.....	8
. Pour les enfants	9
Les changes	9
L'acquisition de la propreté	10
VI - LES ACTIVITES	11
L'aménagement de l'espace.....	10
. Chez les bébés.....	10
. Chez les moyens et les grands.....	11
Les jeux libres	11
Les jeux dirigés	11
Les sorties.....	12
Dans la cour	12
A l'extérieur	12
. Chez les moyens	12
. chez les grands.....	12
Sorties exceptionnelles.....	12
Selon les années et les projets pédagogiques en cours	13
VII - LA PLACE DES PARENTS	13
VIII - LA PLACE DES STAGIAIRES	13
Accompagnement et obligations du stagiaire.....	14
CONCLUSION.....	14

Le Multi Accueil « Les copains d'abord » de Faverges répond aux demandes des parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il puisse s'épanouir et s'éveiller au contact d'autres enfants, sous l'œil attentif d'une équipe de professionnelles qualifiées.

L'objectif de l'équipe est de faire que la vie quotidienne des enfants au sein de la structure soit la meilleure possible. C'est pourquoi les choix éducatifs sont les suivants :

- Accompagner l'enfant vers l'autonomie,
- Respecter le rythme de chaque enfant,
- Proposer un début de socialisation (cadre, repères, limites, échanges entre enfants...)
- Garantir une sécurité affective et physique (disponibilité du personnel, aide à la séparation, repères temporels..).

La concrétisation de ses choix éducatifs se vérifiera donc à travers les temps forts de la journée décrits ci-dessous :

1. L'accueil
2. Le repas
3. Le sommeil
4. Le doudou
5. L'hygiène
6. Les activités
7. La place des parents
8. La place des stagiaires
9. Conclusion

I - L'ACCUEIL

Accueillir un enfant dans notre structure, c'est l'accompagner, avec sa famille et son histoire, au sein d'un groupe dans lequel il s'épanouira en toute sécurité.

La première visite

Elle se fait sur rendez-vous pour que chacun, enfant, parents et professionnelles se rende disponible. Un temps administratif avec la directrice, puis un temps d'échange et de découverte mutuelle dans la section sont prévus.

L'enfant est présenté au personnel du multi-accueil composé d' :

- une éducatrice de jeunes enfants,
- des auxiliaires de puériculture,
- des adjoints techniques.

A cette occasion, les parents et les professionnelles échangent autour des habitudes de l'enfant. Ce premier contact est essentiel pour tisser un lien entre tous et créer un climat favorable au bien-être de l'enfant dans la structure.

L'adaptation

C'est une période indispensable pour aider :

- l'enfant et sa famille à se séparer le mieux possible, de façon progressive et rassurante.
- les professionnelles à observer l'enfant, son rythme et ses habitudes.

A cet effet, un planning personnalisé est mis en place en concertation avec la famille et peut être réajusté si besoin. L'adaptation se fait en général durant deux semaines, mais cette période peut varier d'un enfant à l'autre.

Il est important qu'une relation de confiance et de collaboration s'installe entre les parents et les professionnelles pour que l'enfant se sente autorisé à s'épanouir dans son nouveau cadre de vie.

L'accueil au quotidien

A l'arrivée, l'enfant est accueilli par la référente de son groupe qui recueille les informations utiles à son bien-être et au bon déroulement de la journée. Ces informations sont consignées dans un cahier de transmission pour un meilleur accompagnement de votre enfant. L'usage de ce cahier est réservé à l'équipe pour des raisons de confidentialité.

L'enfant doit arriver habillé et changé et avoir pris son premier repas.

Tout changement dans les horaires d'arrivée et de départ ainsi que toutes absences doivent être signalés aux équipes pour que l'enfant soit attendu et que l'organisation du service soit respectée.

Au départ de l'enfant, la référente ou une de ses collègues apportera toutes précisions aux parents sur le déroulement de la journée.

Pour le bien-être de l'enfant, tout départ de la crèche est définitif.

L'équipe s'emploie à privilégier le bien-être, l'autonomie, la socialisation et la sécurité de votre enfant tout au long de son temps de présence dans la structure.

En cas de besoin particulier, les professionnelles sont à la disposition des parents, sur rendez-vous si besoin, afin d'assurer aux familles une meilleure disponibilité.

L'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique

L'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique est rendu obligatoire par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Une visite d'admission obligatoire est effectuée par le médecin référent de la structure.

Un protocole établi en concertation avec les parents et les partenaires est à prévoir avant l'arrivée de l'enfant.

Un protocole d'accueil individualisé peut être élaboré en tant que de besoin.

L'équipe souhaite un vrai partenariat avec les équipes pluridisciplinaires concernées (Centre d'Action Médico Sociale Précoce : CAMSP, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien...)

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap nécessite un encadrement suffisant.

L'accueil d'urgence et l'accueil exceptionnel

Si s'agit d'un accueil exceptionnel mais programmé, une adaptation reste possible.

S'il s'agit d'un accueil en urgence, le parent amène, si possible, l'enfant un moment dans la journée ou la veille, afin de lui présenter les locaux et le personnel. L'auxiliaire de puériculture présente complète avec lui une fiche de renseignements succincts mais indispensables, qui aidera à la bonne prise en charge de l'enfant. Parallèlement, il faut bien penser à laisser le doudou et tout autre objet faisant lien.

Il est bon que les parents expliquent à l'enfant et devant l'agent assurant l'accueil de celui-ci qu'ils le laissent en garde un moment et le confient aux professionnelles présentes. Ce passage de relais permet à l'enfant de se sentir en confiance et « l'autorise » à passer la journée le plus sereinement possible.

II - LES TEMPS DE REPAS

Ce sont des moments de plaisir, de partage, de calme et de découverte.

Les parents peuvent prendre connaissance du menu de la semaine affiché dans la structure en début de semaine ou mis en ligne sur le site de la Commune : www.faverges.fr

En dehors des moments de repas, de l'eau est proposée régulièrement aux enfants. Aucune collation n'est proposée entre les repas dans un souci diététique.

Dans la section des bébés, la prise des repas est individualisée en fonction du rythme de chacun. Le maternage est encore très présent, l'enfant prenant son biberon dans les bras de l'adulte.

Le lait de substitution est apporté par les parents. Ensuite, un lait de croissance fourni par la structure prendra le relais.

Dès que les enfants en sont capables, ils mangent autour d'une table, encadrés par leur référente, qui partage le même repas par choix pédagogique et dans un esprit de convivialité.

L'introduction des différents aliments se fait d'abord à la maison. Les parents doivent en informer régulièrement le personnel dans un souci de continuité.

L'autonomie

Le temps de repas permet aussi à l'équipe d'accompagner l'enfant dans son acquisition de l'autonomie, tout en respectant le rythme de chacun. L'enfant peut utiliser ses doigts dans un premier temps et se salir, c'est un moyen de découvrir les aliments et de développer son autonomie. Ensuite, il apprendra progressivement à utiliser les couverts.

L'hygiène

Dès l'âge de la marche, l'enfant se lave les mains avant les repas. A la fin du repas, il se lave le visage et les mains avec un gant qu'il déposera avec son bavoir dans une corbeille. Ainsi petit à petit, il est responsabilisé.

En cas de refus de manger

Il arrive que l'enfant refuse un nouveau goût. Dans ce cas l'adulte ne le force pas car cela peut provoquer des blocages mais propose à nouveau cet aliment ultérieurement. Les nouvelles saveurs comme les nouvelles textures s'apprennent avec le temps.

L'enfant peut refuser de manger tout ou partie de son repas. Les plats suivants lui seront alors servis dans les proportions normales. L'enfant ne sera ni forcé, ni réprimandé en cas de refus de goûter le plat proposé, mais respecté dans son choix de manger ou non. Les échanges au cours des repas ne doivent pas devenir des rapports de pouvoir.

Si l'enfant s'endort à table, priorité est donnée à son besoin de sommeil, il mangera son repas au réveil.

En cas d'allergie :

Nous acceptons de suivre un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) uniquement sur certificat médical de votre médecin traitant. En fonction des besoins, les repas seront apportés par les parents.

Pour respecter le bon déroulement de ce temps important, aucun accueil ou départ d'enfant ne peut être envisagé pendant le repas et le goûter.

III - LE SOMMEIL

Le sommeil est un besoin fondamental et indispensable qui peut être redouté et angoissant, car il représente la perte de contact et le lâcher prise. Nous souhaitons apporter aux enfants toute la sécurité nécessaire afin de favoriser ce temps. Pour cela plusieurs actions sont mises en place :

- Le respect du rythme selon les tranches d'âges et les besoins individuels de l'enfant pour préserver sa santé physique et psychologique.
- La mise en œuvre de repères : l'enfant est couché dans le même lit ou avec sa literie personnalisée. Le doudou et la sucette (si l'enfant en possède) sont indispensables pour accompagner la sieste.
- Un accompagnement au sommeil spécifique à chaque âge,

Chez les bébés

- Les enfants peuvent s'endormir dans le lieu de vie - dans une poussette, une balancelle ou dans le parc - pour sentir la présence sécurisante des adultes.
- Nous pouvons également accompagner l'endormissement dans les chambres avec des bercements ou des chansons pour apaiser les enfants.
- Le temps de sommeil n'est pas limité ; les bébés mangent et dorment suivant leur rythme.
- Des allers et retours très réguliers sont effectués dans les chambres en complément de l'utilisation du baby phone.
- Les levers se font au fur et à mesure des réveils.

Chez les moyens

- En début d'année les enfants font souvent deux siestes dans la journée mais assez vite une seule sieste est proposée vers 12 heures 30 pour tous.
- Un adulte accompagne l'endormissement mais ne reste pas systématiquement quand tous les enfants dorment (utilisation du baby phone).
- Les levers se font au fur et à mesure des réveils.

Chez les grands

- Le rythme de la collectivité est plus prononcé, les enfants se préparent à la sieste en petits groupes.

- Nous leur demandons une participation au déshabillage et à l'habillage afin de favoriser l'autonomie.
- Un passage aux toilettes est proposé systématiquement et les couches sont changées avant et après la sieste.
- Ensuite, un temps de lecture est proposé aux enfants afin de les préparer en douceur au repos.
- L'adulte est présent du début à la fin de la sieste.
- Les enfants qui ne dorment pas restent couchés au calme pendant environ une heure afin de se ressourcer et de laisser les autres dormir (apprentissage du respect).
- Il n'y a pas d'arrivée et départ entre 12 heures 15 et 14 heures 15 pour préserver le sommeil.
- Pour une prise en charge optimale du groupe, il nous arrive de réveiller un enfant à partir de 15 heures 30, heure du goûter.
- Nous levons les enfants au fur et à mesure des réveils pour respecter le sommeil des autres.
- Tous les renseignements importants concernant le rythme et les habitudes de l'enfant doivent être communiqués à l'équipe au début et en cours d'année pour une meilleure prise en charge.

IV - LE DOUDOU

Dans la structure, le doudou est le bienvenu. Il est unique pour l'enfant car il sert de lien entre ses deux lieux de vie. Pour que le doudou prenne toute sa valeur, il est préférable qu'il accompagne l'enfant de la maison à la crèche.

Dans la section des bébés, il est laissé à la disposition des enfants.

Dans la section des moyens, l'enfant apprend progressivement à poser son doudou et sa sucette à divers moments de la journée (repas, activités).

Dans la section des grands, le doudou est toujours présent, mais posé par l'enfant dans une corbeille avant le début des activités. Ainsi, l'enfant apprend progressivement à accepter la séparation et à apprécier des moments d'activité en groupe sans son doudou.

Il en va de même lors des repas et des activités extérieures.

L'enfant retrouvera avec plaisir son doudou pour la sieste, et en cas de besoin (chagrin, colère) car il permet à l'enfant de se recentrer et de se rassurer.

V - L'HYGIENE

En collectivité, l'hygiène est importante pour préserver le bien-être physique de l'enfant et éviter tout risque de contamination.

L'hygiène corporelle

Elle est prise en compte de deux manières.

Pour les adultes

Les professionnelles utilisent des chaussures et des vêtements d'intérieur. De même les parents en entrant dans la crèche se déchaussent ou utilisent des surchaussures mises à leur disposition. A tout moment de la journée, les professionnelles se lavent les mains ou parfois utilisent un gel désinfectant hydro-alcoolique.

Pour les enfants

Les enfants utilisent également des chaussons pour plus de confort à l'exclusion des bébés. Ils doivent être à l'aise dans leurs vêtements pour bouger en toute liberté.

ATTENTION : Il faut éviter de mettre à vos enfants des tenues fragiles et/ou auxquelles vous tenez, car par souci d'autonomie et d'éveil, nous laissons manipuler la peinture et autres matières.

Une tenue de rechange est laissée à la crèche en cas de besoin et il faut penser à vérifier régulièrement la taille de celle-ci.

Les enfants sortent dans la cour aussi souvent que le temps le permet pour s'oxygéner et se défouler d'où l'importance de prévoir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (chapeau, imperméable, gants..).

Les doudous sont soit apportés dans un sac (avec allers et retours à la maison) soit gardés à la crèche dans des pochettes individuelles. Les sucettes des enfants sont lavées toutes les semaines et rangées dans des pots individuels.

Comme les adultes, les enfants se lavent régulièrement les mains : avant et après les repas, le passage aux toilettes, les activités salissantes, les sorties. Ils apprennent également à mettre la main devant la bouche quand ils toussent, à se moucher dans un mouchoir, à éviter de « lécher les jouets ».

Les adultes veillent à la santé (prise de température.) et à l'hygiène alimentaire (allergies, équilibre alimentaire..) de l'enfant.

Les changes

Le change des couches s'effectue dès que cela s'avère nécessaire. Nous utilisons une serviette changée chaque jour, un gant par enfant et par change.

La toilette est faite à l'eau et au savon.

C'est une étape importante durant laquelle l'enfant doit être acteur en participant et en communiquant.

Le respect de l'intimité et de la pudeur de chacun est privilégié.

L'acquisition de la propreté

Celle-ci est une étape importante dans la vie de l'enfant. Elle se situe entre l'âge de 18 mois et l'âge de 3 ans. Elle doit débiter au domicile des parents et poursuivie au multi accueil. À cet effet, il est indispensable de prévoir plusieurs tenues de rechange.

Nous respectons le rythme de l'enfant et son désir d'autonomie.

Nous accompagnons l'enfant dans cette acquisition sans obliger, culpabiliser ou punir car cela ne sert à rien et peut provoquer des blocages.

L'enfant qui porte des couches pourra aller sur le pot à sa demande s'il porte des pulls'ups (couches-culottes) et / ou au moment des changes.

L'enfant est prêt pour cette acquisition lorsqu'il est à l'aise dans sa motricité, qu'il a un désir d'autonomie et de faire comme les grands. Il est alors régulièrement sollicité pour aller aux toilettes. En cas « d'accident », l'enfant est changé sans commentaire négatif et incité à ce que cela ne se reproduise pas.

Dans quelques cas rares, il sera envisagé une régression passagère (en remettant la couche) afin de ne pas se focaliser sur cette étape qui nécessite beaucoup d'échanges et de cohérence entre l'équipe et les parents.

VI - LES ACTIVITES

L'aménagement de l'espace

Celui-ci est réfléchi chaque année et revu en cours d'année afin de permettre un investissement des différents espaces de jeux et d'atténuer les phénomènes d'agressivité entre enfants.

Chez les bébés

L'espace est constitué de tapis, de coussins et de barrières pour le délimiter, d'un parc surélevé, d'un coin avec table et chaises et d'une balancelle.

Les activités des bébés sont essentiellement motrices. Les barrières leur permettent de développer la posture debout et le miroir de développer les mimiques. Les bébés vont toucher différentes matières (ballons, hochets). L'émotion est transmise par le regard et le ressenti, l'adulte participe et met des mots sur les objets. Des moments

d'échanges autour des marionnettes et des livres se déroulent en commun avec les moyens. L'espace est décloisonné par moments. Les chants, les bercements et le maternage sont aussi des moyens pour apaiser le groupe. En fin d'année, les bébés ont grandi et ils participent aux activités des moyens avec le dessin, la pâte à modeler et les jeux de transvasement. Une structure de motricité est à leur disposition et les enfants découvrent la montée des escaliers et la descente sur le toboggan selon leurs capacités.

Chez les moyens et les grands

L'espace est conçu de façon à permettre deux activités en même temps, ainsi les jeux bruyants sont éloignés de l'espace livres. Certains jeux sont laissés en libre accès pour favoriser l'autonomie, avec la consigne de jouer dans le lieu défini et de ranger ; d'autres ne sont pas à la portée de l'enfant car ils requièrent la présence de l'adulte (puzzle...). Certaines chambres peuvent se transformer en petite salle de jeux le matin. L'équipe propose aux enfants la réalisation d'un petit cadeau pour la fête des pères et des mères mais toujours adapté aux compétences des enfants et si ceux-ci veulent participer.

Les jeux libres

Ils permettent à l'enfant d'acquérir l'autonomie, de créer ses propres règles mais autorise aussi l'observation : un enfant est toujours acteur même dans l'observation.

L'adulte, qui a un rôle de médiateur, est présent pour sécuriser et intervenir si besoin. C'est à l'occasion de ces jeux libres que le plus grand nombre d'interactions apparaissent entre les enfants et que la socialisation et la créativité se développent.

Les jeux dirigés

Ils sont proposés régulièrement aux enfants. L'adulte en est le chef d'orchestre car il énonce les règles et les objectifs. Ils ne sont jamais imposés car l'enfant doit y prendre du plaisir et nous ne leur demandons pas systématiquement un résultat final à ramener à la maison. Ce sont généralement des activités d'éveil et de découverte (peinture, gym, pâte à sel, manipulation de graines, collages...). Ils permettent aux enfants de s'exprimer aux moyens de différents supports. Ces ateliers s'inspirent parfois d'un thème fil conducteur décidé en équipe ou répondent à un besoin ponctuel des enfants.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant mais propose du matériel adapté pour favoriser l'autonomie.

Le multi-accueil est un lieu où l'enfant peut essayer toutes sortes d'expériences sans objectif de résultat.

Les ateliers se déroulent en groupe restreint, ce qui permet une proximité et des échanges plus individualisés avec les enfants, mais également entre l'équipe et les parents.

Les sorties

Elles sont prévues afin de découvrir d'autres lieux et d'autres personnes.

Les normes d'encadrement établies selon les recommandations du médecin du Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont rappelées à savoir :

- Un adulte pour deux enfants lorsque le lieu n'est pas sécurisé ou qu'il existe une route à traverser (la médiathèque).
- Un adulte pour trois enfants lorsque le lieu est sécurisé et sans route à traverser (le parc...).
- Si ces normes ne sont pas garanties, nous ne sortons pas.

Dans la cour

Chaque jour, dès que le temps le permet, les enfants sortent jouer un moment pour se défouler, s'aérer. Les normes d'encadrement sont les mêmes qu'à l'intérieur c'est-à-dire un adulte pour huit enfants qui marchent et un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas.

A l'extérieur

En fonction de l'âge des enfants, deux cas se présentent.

Chez les moyens

Les enfants vont une fois par semaine à la salle polyvalente pour faire de l'éveil corporel avec un éducateur sportif et un ou deux adultes de la section.

Chez les grands

Plusieurs sorties sont organisées :

- une fois par semaine à la médiathèque,
- une fois par semaine à la salle polyvalente pour faire de l'éveil corporel,
- Une fois par mois à la maison de retraite quand cela est possible.

Au mois de juin est mise en place la visite des écoles maternelles de Faverges. Les enfants bénéficient de ces sorties à tour de rôle.

Sorties exceptionnelles

Tout au long de l'année, des sorties à thèmes sont organisées : la visite de la chèvrerie, de la caserne des pompiers, sortie de fin d'année pour les plus grands qui partent à l'école.

Selon les années et les projets pédagogiques en cours

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités pour animer des ateliers (musique, gym,...) à l'intérieur de la structure.

Pour l'enfant, le jeu est le lieu de tous les apprentissages. Au multi-accueil, nous restons dans l'expérimentation et le plaisir.

VII - LA PLACE DES PARENTS

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. L'équipe de professionnelles est présente pour les seconder et les accompagner. Afin de permettre un bon accueil et d'assurer une bonne liaison maison-multi-accueil, une relation de confiance est indispensable entre les parents et l'équipe.

Ainsi, pour tout changement ou évolution dans la vie de l'enfant (introduction d'aliments, acquisition de la propreté ...) nous laissons les parents en être les instigateurs.

L'équipe poursuit ce qui a été entrepris et reste à l'écoute des demandes, des difficultés et des réussites de l'enfant.

A l'inscription, les parents et l'enfant découvrent la structure et l'équipe.

Les parents sont invités dans la structure au minimum trois fois dans l'année (réunion de rentrée, fête de Noël et de fin d'année) afin d'instaurer des liens différents du quotidien.

Pour vous permettre d'avoir un regard sur la vie de votre enfant, des photos, prises régulièrement, sont à votre disposition.

Il est possible que nous vous demandions en cours d'année votre participation dans l'accompagnement de sorties mais les modalités d'organisation restent à préciser. Si vous avez une passion (peinture, musique) nous serons heureux de vous accueillir dans nos locaux pour partager un moment autour de votre passion.

VIII - LA PLACE DES STAGIAIRES

Des élèves en stage sont régulièrement accueillis au sein de la structure. Cet apprentissage direct de la pratique éducative s'appuie sur l'observation, puis sur l'action et ce dans certaines limites.

Un stage permet à l'élève de mettre à l'épreuve ses motivations professionnelles ainsi que ses capacités réelles à travailler auprès de jeunes enfants. Il est l'occasion de découvrir les richesses, les contraintes et les exigences des métiers.

L'élève est amené à développer ses compétences en matière d'observations, d'analyses et à ajuster son action éducative. Il doit également repérer et comprendre les différences entre les métiers qui s'exercent à la crèche ainsi que le travail en équipe et en partenariat. L'accueil des stagiaires participe à la formation des futures professionnelles du secteur de la petite enfance.

Accompagnement et obligations du stagiaire

L'élève sera accompagné afin de connaître le fonctionnement de la structure, se situer dans l'équipe et d'atteindre les objectifs définis pour son stage. Pour cela, certaines professionnelles sont nommées tutrices de stage. Elles sont amenées à l'accompagner, l'orienter et répondre à ses questionnements en partenariat avec l'équipe.

Le stage se déroule en trois étapes :

1. L'élève prend contact avec les enfants, le personnel et les locaux.
2. L'élève s'occupe des enfants toujours en présence d'une professionnelle
3. L'élève peut prendre des initiatives après avis de l'équipe.

Cette progression est soumise aux compétences de chaque élève, de sa formation et de l'appréciation de la tutrice ; des temps d'échanges hebdomadaires sont instaurés à cet effet.

Comme le personnel, l'élève doit porter des vêtements et des chaussures réservés à la crèche. L'élève est soumis aux règles de l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité.

Il a l'obligation de discrétion et de confidentialité. Il n'est autorisé à effectuer des transmissions que sous certaines conditions d'encadrement.

Dans la mesure du possible, un seul élève est accueilli par section ; s'il y en a deux, ils seront en horaires décalés afin d'avoir le temps de bien les encadrer et d'éviter un surnombre d'adultes auprès des enfants. Nous évitons également la présence des stagiaires dans la section des bébés.

CONCLUSION

Ce projet vise à favoriser une cohérence des pratiques au sein de la structure. Il constitue une base de travail et doit bien sûr s'adapter à la réalité quotidienne et évoluer au cours des années.

Il est le garant de notre éthique professionnelle.

Le multi-accueil de Faverges n'est pas un simple lieu de garde mais un lieu de vie qui s'adapte aux besoins du jeune enfant à travers les multiples actions éducatives.

✂ -----
(Coupon à retourner obligatoirement à la Directrice du Multi-Accueil)

Je soussigné, Madame, Monsieur,

Adresse

reconnais avoir reçu et pris connaissance du présent Projet Educatif du multi-accueil
« Les Copains d'Abord », fréquenté par mon enfant

A Faverges-Seythenex, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"